

Entre environnement urbain et développement local à Abidjan, pour une nouvelle mise en perspective de la ville du sud

par D. Couret

Résumé : La démarche proposée pour cerner le concept d'environnement urbain procède d'un aller et retour constant entre le « territoire urbain » d'un acteur et les territoires des autres composant la ville. En partant de l'exemple d'Abidjan (Côte-d'Ivoire), l'auteur expérimente cette démarche tout en brossant un panorama des nouvelles approches de l'environnement urbain. Elle montre à quel point la définition universelle de l'environnement urbain est problématique, tant il est vrai que l'identité citadine se trouve au fondement de la configuration matérielle de la ville. Il s'agit de dépasser les objets urbains sectorisés (habitat, foncier, services...) pour synthétiser autrement les composants urbains, traiter différemment les échelles d'espace et de temps. Le but est bien de passer de l'espace urbain aménagé à l'aménagement urbain socialement discuté seul susceptible de déboucher sur une réelle appropriation d'un patrimoine commun. Il s'agit donc d'une véritable « utopie démocratique » où le citoyen n'est plus seulement un consommateur.

Mots-clés : Environnement – Écosystème – Territoire – Identité – Démocratie.

« Notre cité, malgré son jeune âge, a déjà beaucoup fait parler d'elle. Mais trop de brochures, d'articles, de livres se sont complus dans une imagerie de cartes postales, reprenant à l'envi des clichés projetés sur bien des métropoles "en développement" : coexistence de la tradition et du modernisme, contrastes saisissants d'un quartier à l'autre, audaces d'une architecture futuriste, chaleureuse ambiance des quartiers populaires, marchés hauts en couleurs, foule bigarrée et cosmopolite, enseignes pittoresques des échoppes... Ce regard extérieur effleure tout juste la surface de la ville. »

Ceci est le début de la préface du livre « Notre Abidjan. Toujours plus haut », ouvrage réalisé récemment par deux chercheurs ivoiriens (Diabaté-Kodjo, 1991) sur une commande de la Mairie d'Abidjan. Écrite de la main du maire, elle traduit le sentiment d'agacement propre à un acteur politique majeur de la ville face à l'appropriation littéraire (et derrière politique) de la ville d'Abidjan par des écrivains (et derrière, des acteurs) étrangers et plus précisément occidentaux.

Monsieur le Maire souligne ainsi une spécificité très particulière de la ville d'Abidjan : elle est de façon incontournable le lieu où ont été expérimentés différents modes de « penser la ville » dont l'origine et l'évolution sont avant tout venues de l'extérieur. En effet que ce soit par les premiers plans de construction, leur participation à la planification et aux aménagements, leurs expertises ou leurs travaux scientifiques, ou par la formation des cadres ivoiriens, ce sont les spécialistes français qui ont en premier lieu décidé puis influencé le développement de la ville. C'est ensuite à partir de contingences externes que le représentant principal des intérêts de l'extérieur que constitue la Banque Mondiale, a cherché à imposer de nouveaux critères de développement. Ainsi, Abidjan n'est pas du point de vue de la pensée urbaine, un lieu anodin mais un réel laboratoire dans lequel ont été testées plusieurs « façons de ville du Sud » sur des principes issus d'un monde occidental et adaptés à l'univers local. Une production abondante d'analyses et d'études réalisées par les sciences sociales accompagne ainsi le processus d'édification de la ville d'Abidjan : de l'écrit scientifique « libre » à l'écrit contractuel ou orienté comme les évaluations et documents d'aide à la décision et à la planification.

Cette documentation scientifique permet de cerner la place véritable d'Abidjan dans le processus historique d'édification de la nation ivoirienne. On peut reconstruire le scénario très synthétique suivant. Abidjan joue le rôle de lieu central d'une évolution à marche forcée pour tendre vers une société ivoirienne moderne dont les paramètres de construction sont : la structuration par l'intégration de la valeur d'échange monétaire et l'unification par la fabrication d'une économie nationale. Dans la réalisation du processus, différents phénomènes de détournements et de compositions autres voient le jour, notamment au sein de la ville, et révèlent ainsi la réalité de capacités locales à modeler le développement à leur manière, à inventer un « progrès à l'ivoirienne » original et spécifique.

LE CONTEXTE ABIDJANAIS APPELLE A UNE NOUVELLE APPROCHE DE LA VILLE DU SUD

Aujourd'hui Abidjan vit à l'heure du quatrième Plan de Développement Urbain. En continuité des trois précédents (1976, 1981, 1987), il concrétise l'ajustement négocié entre la Banque Mondiale et le Gouvernement sur la façon d'envisager l'organisation et le financement du développement urbain ivoirien à venir. L'objectif affiché est de renforcer la construction d'un appareil institutionnel et financier d'encadrement urbain comme support d'un développement économique libéral et « libéré ». Il comprend un volet d'aménagement physique de grands axes de voirie et du système d'assainissement pour Abidjan, un volet habitat en continuité du projet précédent (aspect financement), un volet de mise en œuvre de la réforme municipale (Projet de Développement Municipal) qui concerne Abidjan mais plus encore les villes de l'intérieur. Ce PDM présente trois composantes : la création de prêts aux communes, la mise en œuvre de programmes d'actions concertées entre l'État et les collectivités locales, des actions d'accompagnement pilotées d'appui par la formation et la réalisation de documents ou d'outils d'aide à la gestion (Paulais, 1995).

L'application de ce dernier projet de développement urbain se fait dans le contexte d'un pays marqué par plusieurs grands événements : la mort de son premier président (fin 1994), la première dévaluation du franc CFA (début 1995), la tenue récente des élections présidentielles, législatives et municipales (fin 1995-début 1996). La manière dont la nouvelle équipe dirigeante envisage le développement national d'une part et urbain d'autre part, semble, ainsi et maintenant, rejoindre celle de la Banque par ces aspects socio-économiques : dynamiser la production agricole et industrielle, augmenter l'efficacité des centres urbains en tant que centres de production, créateurs de plus-value et entités autonomes s'autogérant et s'autofinçant. Le titre « Côte-d'Ivoire, Priorité absolue à l'économie » du numéro de février 96 de Jeune Afrique – Économie, stigmatise tout à fait cette orientation. Une adéquation semble donc s'être construite entre les objectifs politiques de portée sociétale propre à la nation ivoirienne, de promotion et de valorisation sociale des ivoiriens, et des objectifs d'économie urbaine.

Dans ce nouveau contexte une demande sociale de recherche en sciences sociales existe. Telle qu'elle peut être perçue, par exemple au travers des sollicitations dont sont l'objet les

chercheurs du GIDIS-CI¹, elle porte sur la fourniture d'une part d'informations et d'outils pour le suivi de l'évolution et de la « santé » des opérateurs économiques et, d'autre part, de connaissance et de moyens d'observation des structures et mécanismes de l'ensemble social. Dans ce dernier cas, le besoin exprimé est de pouvoir évaluer l'impact des nouvelles mesures économiques sur cet ensemble social, mais aussi d'y découvrir ou y mettre en valeur les mécanismes et potentiels locaux du développement urbain... On demande ainsi d'aider à élaborer une gestion de la ville faisant plus appel aux ressources internes et à la participation des populations urbaines (on parle de « développement local »), à concevoir les moyens d'une autogestion de la ville par elle-même, des populations urbaines par elles-mêmes (on parle de « démocratisation »). En même temps que cette sollicitation est exprimée, différentes solutions sont soit testées par ces demandeurs, soit effectivement émergentes dans la réalité urbaine quotidienne. Ainsi, l'État ivoirien teste de nouveaux territoires de compétence par la création de communes (décentralisation) ou la délégation au privé de la gestion des services publics (privatisation) et de nouveaux acteurs économiques apparaissent, issus d'un processus d'auto-organisation des communautés urbaines, par exemple dans le domaine des services publics aux personnes (précollecteurs d'ordures ménagères, comités de surveillance, ONG locales...).

Cette sollicitation des sciences sociales de la ville a donc pour caractéristique de se faire sous la forme d'une demande de recherche appliquée et impliquée. Il y a donc une forte responsabilité sous-jacente à y répondre pour les théoriciens de la ville et les découvreurs de processus urbains, car c'est le devenir ou le venir de la démocratie qui est au centre de l'enjeu. S'agit-il d'envisager en effet le fonctionnement optimum de la ville d'un point de vue économique, ou bien un mode de fonctionnement qui permette à un maximum d'acteurs de participer à la conception de la ville ?

Est-il alors possible de construire une mise en perspective du développement urbain abidjanais qui échappe à l'écueil du cautionnement caché ? C'est donc à la recherche tout à la fois d'une position point trop partisane et d'autre part d'une nouvelle manière d'observer la ville que tente de répondre le détour choisi par une approche environnementale de la ville.

1. Le GIDIS-CI, Groupement Interdisciplinaire en Sciences Sociales Côte-d'Ivoire, est un groupement de recherche associatif, hébergé par le Centre ORSTOM de Petit-Bassam (Abidjan). Il réunit tout aussi bien des chercheurs ivoiriens que français ou d'autre origine.

ENVIRONNEMENT URBAIN : COMPOSITION D'UN NOUVEAU MODE D'APPROCHER LA VILLE

Suggérer une approche environnementale est actuellement assez mal perçu au sein des sciences sociales. L'environnement est souvent assimilé à environnement naturel, ce qui exclut l'homme de la protection de cet environnement, et définit ce dernier comme une place forte des sciences biologiques et de la terre. Pourtant un retour à la définition du dictionnaire permet aisément de légitimer une telle approche pour les sciences humaines : l'environnement y est défini comme « l'ensemble des conditions naturelles (physiques, chimiques, biologiques) et culturelles (sociologiques) dans lesquels les organismes vivants (en particulier l'homme) se développent ». N'y retrouve-t-on pas une communauté d'objet avec la géographie humaine qui fut définie en son temps comme l'étude des établissements humains dans l'espace... Peut-être en effet que l'approche environnementale intéresse avant tout le géographe, en marge des autres sciences sociales. Le fait que l'interface entre l'homme et son environnement ait été jusqu'ici principalement exploré de façon unidirectionnelle et négative, en terme de dégradation du milieu naturel par l'homme, l'industrialisation, l'urbanisation..., créerait-il un précédent rédhibitoire ?

Le grand programme « Environnement urbain » de l'ORSTOM

Un groupe de chercheurs s'emploie, au sein de l'Unité de Recherche « Enjeux de l'urbanisation » de l'ORSTOM, à cerner les apports d'une telle approche environnementale pour la compréhension du phénomène urbain dans les pays du sud.

Dans leur présentation du programme « environnement urbain », Pierre Peltre et Pascale Metzger font la remarque suivante : « Dans la géographie urbaine des années soixante-dix sur les pays en développement, on se penchait surtout sur la compréhension du mode de production et de fonctionnement de la ville comme expression du modèle de développement de la société ou d'adaptation de la société à ce modèle, et l'interprétation tenait toute entière dans le social, l'économique et le politique, c'est-à-dire des dimensions totalement "immatérielles" si l'on peut dire, dont on observait la "matérialisation" » (Peltre-Metzger, 1995). On peut étendre cette remarque en disant que la production scientifique sur l'urbain en sciences sociales est presque totalement dégagee, elle aussi, des contingences physiques. Alors l'approche environnementale serait-elle seulement un enjeu de réha-

bilitation pour la géographie au sein des sciences de la ville ? Ou bien « l'étude de l'ajustement sur le plan horizontal des données que les autres sciences humaines examinent sur des plans verticaux » (George, 1966) prend-elle une acuité toute récente car en prise directe avec les processus actuels de changement urbain ? Dans ce cas, la nouveauté de la réalité urbaine actuelle résiderait dans l'accession des phénomènes spatiaux urbains à la qualité de problèmes majeurs. N'y aurait-il pas alors pertinence pour les sciences sociales à aborder ainsi la société urbaine par cette « matérialisation » ?

Deux idées parmi celles qui ont été développées au sein de l'équipe « environnement urbain » nous ont particulièrement intéressées : la notion d'écosystème urbain d'une part ; la notion de biens communs d'autre part. D'autres réflexions sont en cours, le choix de se placer en continuité de ces deux-là tient plus à une communauté d'objet : l'intérêt est en effet porté, comme à Abidjan, sur les processus internes du développement de la ville.

La notion d'écosystème au service d'une remise en perspective du temps urbain

Myriam Armand propose d'utiliser « le concept d'écosystème pour intégrer les différentes dimensions de la ville et comprendre notamment sa dynamique culturelle (sociale) la plus imprévisible ». Pour cela elle s'inspire de l'écologie en tant que « science qui étudie les relations des êtres vivants entre eux et avec leur milieu » (Armand, 1996) et de l'idée de ville « super-organisme » divisée en aires « naturelles », développée par Roderic D. McKenzie à partir de la géographie des formations végétales. Ces aires « naturelles » correspondent à des colonies raciales ou linguistiques dont la structure est assurée par la mobilité. En ville, ces unités structurales de base de la biosphère, dont la dimension peut aller de quelques mètres carrés à plusieurs hectares, se définissent avant tout par leur fonctionnement et ne sont pas directement ou en permanence accessibles à l'observation. Il ne s'agit pas d'objets géographiques habituels, dotés d'une certaine permanence, observables en continu et que l'on sait représenter, mais d'entités spatiales qui se déforment suivant la dynamique qui les produit. La dynamique permet de « lier indissolublement la ville et la crise » et de concevoir le milieu urbain comme « une forme (...) fondamentalement instable entre la société et l'espace ».

Autrement dit, on peut difficilement découper l'espace d'une ville en écosystèmes sans connaître les processus qui se manifes-

tent sur son territoire. L'écosystème exprime alors la dynamique des diverses composantes urbaines à un instant donné et se modifie dans le temps. (...) D'où la nécessité d'observations répétées. L'adoption du concept d'écosystème suppose donc de prendre en compte le temps dans la description du territoire urbain mais aussi au moins deux échelles, celle globale de la ville et celle intermédiaire, de l'écosystème urbain. La nature des écosystèmes urbains est fonctionnelle et non morphologique. A la différence des unités urbaines habituellement décrites, les limites territoriales des écosystèmes sont donc mouvantes.

L'utilisation de la notion d'écosystème, ainsi revisitée, apparaît à Myriam Armand comme une méthode d'approche féconde de la croissance urbaine. Elle permet de ne plus s'intéresser aux objets classiques de la géographie urbaine mais bien plutôt à la dynamique et aux éléments créateurs du fonctionnement de cette dynamique, aux flux. Elle permet ainsi de réintégrer tout à la fois le « temps urbain » et la notion « d'espace ouvert » en s'attachant à cette mouvance des ensembles spatiaux et, par là, à la relativité de leur frontières. Myriam Armand nous rappelle ainsi avec à propos que « l'espace-flux est mobile ; mais notre esprit ne peut le concevoir qu'à condition d'arrêter le temps et de fixer l'espace. La forme la plus naturelle de représentation d'un espace A est de le circonscrire de le limiter par une frontière qui le sépare d'un espace B contigu. C'est la représentation courante du territoire. (...) les frontières géographiques ou administratives ne font pas illusion : avant de noter les limites, l'esprit voit les flux qui les traversent comme si elles n'existaient pas.(...) l'espace-territoire est abstrait au sens propre, l'espace-flux est concret (...) » (Fourquet, 1994).

La notion de biens fondamentaux au service d'une réhabilitation de la dimension globale de la ville

Pascale Metzger se propose de partir de l'idée que la production et le fonctionnement de la ville nécessitent la consommation de « choses », qui, par l'évolution des représentations et des pratiques sociales, entre dans la sphère des « biens communs », du patrimoine commun : « quelque chose qui ressemblerait à des relations sociales impliquant de la matérialité tout en s'appliquant aux choses réelles et virtuelles ». C'est la façon dont la production et le fonctionnement de la ville vont consommer, transformer, dégrader ces biens collectifs, qui va dessiner, engendrer l'environnement urbain » (Metzger, 1994). L'observation de comment et où sont consommés et produits les biens communs que

sont l'eau, l'air, le sol devrait permettre d'obtenir une cartographie différentielle des quartiers rendant compte de morphologies distinctes. Le sol peut aussi être considéré comme un bien collectif dans la mesure où la manière dont il est occupé, consommé par un individu (par exemple) a des répercussions sur l'ensemble de la collectivité résidentielle ou géographique (donc sur « l'environnement urbain »).

On comprend mieux l'approche par le concept de biens collectifs/communs lorsque l'on prend en compte l'échelle d'observation à laquelle se place le chercheur. Il s'agit d'une appréhension à un niveau très global où on s'intéresse à la survie de l'humain en tant qu'individu dont l'existence même implique en effet l'accès incontournable à certaines ressources : sans eau, sans air et sans sol, l'Homme n'existe pas, il ne peut être là. L'accès à ces ressources n'est pas une possibilité mais une nécessité. Ce point de vue très globalisant et très fonctionnaliste (fondé sur des besoins universels) est le fond de cette approche environnementale qui a quelque chose de très écologique ; c'est en fonction des éléments d'un certain biotope que l'Homme et son organisation sociale sont abordés. C'est l'impact de l'élément individuel sur l'organisme ville qui est révélé de façon prépondérante.

Deux réflexions qui orientent l'approche de la ville vers la notion d'effecteurs universels

C'est dans cette même perspective que l'on peut situer l'approche proposée par Myriam Armand d'une ville-système ou supra-organisme dans lequel différentes unités de fonctionnement, différents écosystèmes, existent. Comme l'approche par la notion de biens communs, elle se situe à une échelle très globale (la ville) mais son objet n'est pas l'Homme, l'individu, mais la Ville en tant qu'organisme ayant sa cohérence et son système ou dynamique de fonctionnement sans lequel elle n'existerait pas. La spécificité est définie comme résultant de l'agencement local des éléments interférant dans la composition de cette dynamique, ces éléments étant eux posés par hypothèse comme universels. Dans toutes les villes du monde on trouve les mêmes phénomènes en cours, mais sous une forme à chaque fois très spécifique au lieu. C'est l'impact de l'élément ville sur l'organisme local (l'écosystème) qui est révélé de façon prépondérante.

Pour tenter de caractériser cette composition d'un nouveau mode d'approcher la ville, on peut dire très simplement que l'objectif est toujours d'informer au plus juste mais pour cela, on abandonne l'idée de pouvoir fournir l'image de la composition

du paysage urbain la plus exacte possible, au profit d'un objectif légèrement différent : celui de fournir l'éventail le plus exact possible des effecteurs² urbains et de leurs dynamiques. L'hypothèse sous-jacente est que l'on gagnera en justesse, à mesure que l'on se dégagera des formes spatiales, qui ne sont qu'une expression très épisodique, pour s'approcher des éléments fondamentaux, stables en eux-mêmes mais labiles dans leurs états. La référence aux besoins fondamentaux de l'existence humaine en est un bon exemple. Cependant on peut se demander si l'aboutissement d'une telle démarche ne tend pas tout simplement à effacer la ville en tant que contexte spécifique. Faut-il poser les villes comme de simples expressions singulières d'effecteurs universels, ou peut-on dégager une forme urbaine universelle de ces effecteurs ? Autrement dit peut-on dégager des éléments objectifs pour la définition d'une « nature » urbaine fondamentale ?

UNE DÉFINITION UNIVERSELLE DE L'ENVIRONNEMENT URBAIN EST-ELLE POSSIBLE ?

Qu'est ce qui fait la spécificité de cet environnement urbain ? A l'heure des villes actuelles et plus encore des villes du Sud, ce sur quoi tout le monde peut tomber d'accord, c'est au minimum l'existence d'une proximité humaine. Parle-t-on de ville face à un homme seul ou isolé ? Plus précisément c'est cette proximité plus évidente que partout ailleurs qui fait le fond de la nature urbaine. Pourquoi est-elle plus évidente qu'ailleurs ? Parce qu'elle a pour corollaire une densité spatiale, c'est « le poids du nombre » (Fourquet, 1994) sur un espace réduit (par rapport à un extérieur où ce même nombre n'implique pas la même proximité). Cette proximité rend incontournable un fait absolument fondamental, biologique et physique, inhérent à toute société humaine en développement dans le sens où « cela ne veut pas dire qu'il domine la société mais qu'elle doit l'accepter comme tel » (Reymond, 1978), tel que Henri Reymond l'exposait admirablement en 1978, c'est-à-dire que : « quelque soit l'échelle géographique considérée, deux constructions, deux occupations du sol, ne peuvent exactement

2. Effecteur : terme physiologique désignant « les organes d'où partent les réponses aux stimulations reçues par les organes récepteurs » (*Le Petit Robert*, 1994). Par l'utilisation de ce terme nous cherchons à définir ce qui n'est ni l'action, ni celui qui agit, mais plutôt ce qui, chez celui qui agit, est au principe de telle action.

occuper le même lieu, (...) il y a contradiction entre une tendance anthropique, socialement perçue comme nécessaire, et une impossibilité technique » (Reymond, 1980). Il s'agit dans le cadre du développement social, d'une contradiction permanente. C'est au « solutionnement de cette contradiction que travaillent en permanence les sociétés [et plus encore dans un contexte urbain] : choisir des « espacements » cela revient à adopter une moyenne d'écartement, une distance, à privilégier une concentration, et à accepter une disposition. (...) La solution retenue n'est pas ainsi uniquement technique car elle doit être socialement admise. La contradiction qu'elle cherche à résoudre reste invariante dans la nature de la liaison nécessaire qu'elle exprime, mais est changeante dans les formes prises par cette liaison au fur et à mesure du développement social » (Reymond, 1980). On s'inscrit là dans la ligne d'un retour à l'identification des faits fondamentaux tels que le propose Pascale Metzger dans son approche par les besoins nécessaires pour l'existence de l'Homme, autrement dit : la recherche d'effecteurs humains en prise directe avec des lois universelles.

La réalité d'un tel solutionnement, plus ou moins socialement formulé, plus ou moins clairement vécu et affiché, de plus évolutif, nous placent face à « tout un éventail d'arrangements spatiaux possibles entre les occupations du sol, en allant de celui où ces occupations sont posées les unes à côté des autres sans qu'il y ait nécessairement de lien sinon celui de la contiguïté spatiale, c'est-à-dire des agrégats spatiaux (le tout n'est pas plus que la somme des parties) ; à celui où l'agencement des occupations du sol correspond à une logique de fonctionnement soit interne à l'ensemble, soit par rapport à un environnement extérieur, c'est-à-dire des systèmes spatiaux (le tout est autre chose que la somme des parties). Les systèmes spatiaux sont édifiés à partir d'une logique de fonctionnement et donc correspondent à un choix, une régulation spatiale intentionnelle. (...) On voit bien que différents systèmes spatiaux peuvent être mis au jour au sein de l'espace urbain et que les arrangements spatiaux respectifs qui leurs correspondent s'entremêlent, se superposent ou se recoupent » (Reymond, 1980). On retrouve là la notion d'écosystème et d'imbrication d'écosystèmes, spatialement et temporellement mouvants, telle que l'envisage Myriam Armand.

Cette qualité « inhérente » à la production matérielle de la ville se compose donc d'une proximité/densité humaine, et d'une contradiction permanente ou plus exactement d'une recherche de solutionnement de cette contradiction permanente qui est d'essence fondamentalement sociale (« choisir des "espacements" cela

revient à adopter une moyenne d'écartement, une distance, à privilégier une concentration, et à accepter une disposition »). A cette qualité correspond très bien le terme de collectif³.

Une mise en perspective incontournable de la ville par le collectif

A partir de cette idée que la ville et/ou une société c'est avant tout une question de proximité humaine et de « poids » de cette proximité (densité), il est possible de circonscrire ce qu'on pourrait appeler un besoin fondamental pour l'existence d'une ville. De même que l'existence de l'Homme ne peut se concevoir sans eau, air et sol, l'existence de la Ville ne peut se concevoir sans un certain collectif. Sans cette dimension collective, la cité et la ville matérielle qu'elle construit ne seraient pas. C'est par ce collectif que s'exprime « l'être de la ville » (Fourquet, 1994). Au même titre que l'eau, l'air et le sol peuvent être considérés comme des biens communs, ce collectif urbain est un objet, un patrimoine commun.

Si on approfondit la notion de choix d'une distance, d'un écartement comme acte intrinsèquement social, ce qui prévaut c'est l'admission sociale de cette distance à un moment donné. C'est en elle que réside l'existence d'un ordonnancement urbain à un instant donné... Ce qui structure donc ce collectif c'est un système social de régulation. De quoi traite cette régulation sociale ? De l'organisation de la ville « matérielle », la configuration spatiale, objet commun et bien collectif. C'est donc à mettre au jour les modalités de fonctionnement du système de régulation que devrait travailler le chercheur dans l'esprit de la remarque de H. Lefebvre suivante « la pratique spatiale règle la vie ; elle ne la fait pas. L'espace n'a aucun pouvoir "en soi", et les contradictions de l'espace ne sont pas déterminées par lui, en tant que tel. (...) [Les contradictions de la société] viennent au jour dans l'espace, au niveau de l'espace, engendrant les contradictions de l'espace » (Lefebvre, 1974).

L'identité citadine est au fondement de la configuration matérielle de la ville

Le choix social de cette distance, de cet ordonnancement ne suit pas forcément les lois d'ordre social telles qu'elles ont pu être

3. « Du latin *collectivus* "ramassé", qui comprend ou concerne un ensemble de personnes (...) » définition du dictionnaire, *Le Petit Robert*, 1994.

posées par le ou les pouvoirs responsables de la ville. Le choix tel que l'entend Henri Reymond, « la solution retenue n'est pas ainsi uniquement technique car elle doit être socialement admise » (Reymond, 1980), ne résulte pas d'un consensus social clairement formalisé, mais est résultant effectif, issu du positionnement différentiel des membres de l'ensemble social, qu'ils soient acteurs ou simples agis. C'est dans la configuration spatiale d'un moment que se trouve ce consensus... et dans la dynamique de solutionnement d'une contradiction permanente qu'il est toujours mobile.

Cette dynamique correspond à une notion de gestion urbaine revisitée, au sens où tout membre de la société urbaine « gère » la ville à sa façon et la gestion globale est, tout à la fois, résultante de ces multiples gestions et rétroagissante sur celles-ci. Cette gestion peut être vue comme l'appropriation différentielle de la ville « matérielle », objet commun et bien collectif. Cette appropriation s'effectue par des positions (symboliques, pratiques, politiques) de consommation, production, d'aménagement mais aussi de prise en charge et de maintenance de l'environnement urbain. Cette appropriation peut être elle-même individuelle ou collective. Une telle approche a pour avantage de déboucher sur la notion de maîtrise du milieu mais aussi sur la conscience d'appartenir à un lieu urbain ou la conscience d'un lieu collectif d'appartenance. Autrement dit, et à terme, se profile la notion ou non d'une identité citadine et d'une hiérarchie ou de positions au sein d'un statut de citoyen fondé autour de cette « matérialisation »...

Si on l'accepte l'hypothèse que le degré de matérialisation de la « praxie » d'un groupe, d'un acteur, au sein de la configuration urbaine, constitue une mesure d'évaluation de sa maîtrise de l'environnement (au sens où il répond à ses besoins), il est possible d'utiliser le concept de territoire pour structurer la démarche d'observation. A la diversité des identités citadines correspond alors la multiplicité des territoires urbains.

LES PROBLÈMES D'ENVIRONNEMENT URBAIN NAISSENT AUX CONFINS DES TERRITOIRES URBAINS

Par rapport au concept d'environnement urbain, celui de territoire réfère à une notion d'espace fermé, délimité, c'est-à-dire construit par l'esprit, en reprenant la présentation de François Fourquet dans un contexte de culture française : « la représentation territoriale de l'espace est celle du sens commun. Elle imagine la planète comme l'addition de territoires nationaux, à la

manière d'une mosaïque. Ces territoires nationaux se composent à leur tour de régions ou micro-régions emboîtées les unes dans les autres. L'existence d'un espace délimité et fixé est indispensable à la pensée qui doit quadriller ou découper l'espace, c'est-à-dire le différencier pour seulement se le représenter » (Fourquet, 1994). Ainsi, le territoire correspond à la vision de l'espace pour l'humain en position de le gérer, c'est parce qu'il a besoin d'agir sur celui-ci, qu'il en construit une image, qu'il l'ordonne et le délimite. Cette représentation est d'abord une abstraction mais elle a ensuite pour objectif de déboucher sur une construction et une pratique matérielles.

Cependant ce territoire de compétence n'est pas forcément le seul qui se trouve relayé par une pratique réelle. Il faut envisager, notamment dans les villes du Sud, qu'il puisse se trouver en conflit avec d'autres territoires, c'est-à-dire l'application d'autres représentations de la ville. En France, le passage de ce territoire de compétence au sens commun de territoire tient à son antériorité historiquement fondée par l'évolution de la société française. C'est par cela qu'il est intégré par chacun comme un élément inhérent à la ville, ce en quoi il n'est plus un simple territoire de compétence mais un territoire-patrimoine, un bien commun, entré dans la représentation collective de la ville. Si l'on admet que chaque groupe, chaque acteur, chaque citoyen, peut générer sa propre représentation de la ville, son propre territoire urbain, il peut alors être fécond de chercher quelles sont parmi ces représentations celles qui participent à la configuration matérielle de la ville. Tel que le proposait Henri Reymond, il s'agirait de « considérer les objets géographiques traditionnels (le quartier, la commune, la ville) plutôt comme des complexes spatiaux au sein et à travers desquels différents systèmes spatiaux peuvent avoir cours » (Reymond, 1980). Cette matérialisation fonderait alors le statut et la nature du statut de citoyen à associer à tel individu, tel groupe, tel acteur. L'existence effective de cette concrétisation signifierait la participation à la dynamique de régulation sociale et informerait sur sa nature.

Ainsi pourrait-on s'appuyer sur une échelle théorique de la matérialisation des territoires urbains dont le niveau zéro consisterait en l'absence de toute représentation, une pratique détachée d'une quelconque maîtrise de l'environnement urbain, et le niveau le plus élevé à un fonctionnement de la ville en correspondance totale avec la représentation qui en est faite.

Les lieux de dysfonctionnement socialement dénoncés sont les révélateurs de la nature urbaine

Si on admet l'hypothèse du consensus social comme principe de fonctionnement, c'est là où ce consensus collectif « dysfonctionne » ou « mal fonctionne » que l'on est plus à même d'apercevoir les principes d'une nature urbaine. Mais comment identifier ces lieux de dysfonctionnements ? Il faut alors focaliser l'observation là où la configuration spatiale, la ville matérielle, prête à discussion. C'est-à-dire là où un dysfonctionnement est socialement dénoncé. Cette dénonciation révèle ainsi qu'en ce lieu deux visions (ou plus) de la ville sont assez légitimes, différentes et prosélytiques pour se heurter fortement et provoquer ainsi le débat public. Autrement dit il y a là mésentente sur ce que devrait être la ville. Cette dénonciation énoncée « sur la place publique » peut être relevée par exemple au travers des journaux. Il est alors intéressant de noter qu'elle prend généralement la forme d'une protestation face à des problèmes dits d'environnement (inondation, bruit, dégradation de site, risque sanitaire, etc.).

Une telle entrée permet de discerner ce qui relève de manières singulières d'envisager la ville (les territoires urbains spécifiques) de ce qui est partagé par tous comme allant de soi, comme inhérent à la ville, à l'environnement urbain, c'est-à-dire ce qui participe d'un modèle collectif de la ville. On peut ainsi faire la part des choses entre ce qui dans le collectif relève d'un patrimoine proprement urbain (la nature de la ville) de ce qui n'y rentre pas.

Le poids du temps urbain dans l'édification d'un patrimoine commun propre à chaque ville

Cependant cette régulation de l'appropriation de la ville « matérielle » ne peut être abordée sans se référer à l'organisation spatiale préexistante, celle-ci intervient comme substrat à toute nouvelle configuration. Cet ancrage de la « nature de la ville » dans l'historique des régulations sociales successives se transmet soit au travers d'éléments de la configuration spatiale héritée, soit au travers de pratiques, d'habitus hérités, en d'autre terme un patrimoine collectif spécifique à chaque ville, au sens de : « ce qui est considéré comme un bien propre, propriété transmise par les ancêtres »⁴.

Dans cette construction de la ville, l'ensemble des participants n'ont pas été présents de façon équivalente, soit qu'ils n'ont pas

4. *Le Petit Robert*, 1994.

tous été là aux premiers temps, soit que le rôle de certains ait été prééminent à certains moments de l'histoire urbaine. En ce sens certains sont plus « ancêtres » que d'autres. On peut se demander si cette distinction particulière d'un héritage au sein de la nature urbaine est vraiment pertinente dans la mesure où il est rare, par exemple, de trouver des éléments au sein du tissu urbain qui correspondent à l'organisation de la ville par des acteurs, agis ou groupes qui auraient totalement disparu. Si ces « monuments » existent encore, c'est qu'ils ont été réappropriés par des acteurs, agis ou groupes actuels. On comprend mieux cette notion d'héritage en s'intéressant à la définition du terme patrimoine en droit moderne « ensemble des droits et charges d'une personne appréciable en argent » (Planiel). On ne peut en effet dissocier l'émergence d'une nature proprement urbaine de la ville moderne de l'intégration de la valeur marchande et de son support monétaire comme principale valeur d'échange social. L'édification de l'une est contemporaine de la généralisation de l'autre. Cet exemple de la valeur marchande comme valeur d'échange inhérente au contexte urbain moderne, est particulièrement pertinente dans le cas de villes dont la création ne date que du début du siècle (Abidjan en est une). Dans ce cas la population urbaine, avant tout venue de l'extérieur, a donc intégré cette valeur d'échange en accédant à la ville. Les deux phénomènes ont été concomitants : la ville moderne n'a jamais existé sans la valeur marchande. La valeur marchande est donc alors un des éléments certains du collectif urbain, un principe inhérent à la ville qui « va de soi » pour tous. La notion de patrimoine urbain rejoint alors celle de bien commun proprement urbain.

Nature urbaine et identité citadine : points de vue global et local sur une même matérialité

Nature urbaine et citadinité se présentent comme deux points de vue complémentaires. L'existence d'une nature urbaine fonde l'existence d'un *Homo urbanicus* et inversement...

La recherche de la part des choses entre ce qui, dans le collectif urbain, relève d'un patrimoine proprement urbain (la nature de la ville) de ce qui n'y rentre pas, met l'accent sur le partage de référents communs propres à fonder une identité citadine. Ainsi l'approche par l'identité citadine n'est que le point de vue à partir de l'acteur, l'agi ou le groupe de la différenciation entre ce qui tient d'un patrimoine proprement urbain (une nature urbaine) et ce qui tient à une autre chose, un autre « patrimoine » spécifique à l'acteur, l'agi ou le groupe. L'observation par cette entrée offre

un avantage non négligeable : elle ouvre l'analyse vers la mise en évaluation de la nature urbaine par rapport à d'autres patrimoines communs. Elle permet de replacer ainsi l'identité citadine en perspective d'un contexte plus large, de situer l'environnement urbain en continuité de l'espace qui l'entoure.

SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS UTILES POUR UNE APPROCHE ENVIRONNEMENTALE DE LA VILLE

Un certain nombre d'innovations peuvent être dégagées de cette approche par l'environnement urbain et participent d'une nouvelle manière d'aborder la ville.

De nouveaux objets

Une approche « environnement urbain » veut dire sortir des objets traditionnels. On ne s'intéresse plus à des objets géographiques délimités au départ et caractérisés par leur contenu, mais à des ensembles mouvants dans leur forme spatiale car issus d'une combinaison évolutive dans le temps d'effecteurs qui sont les vrais éléments stables du système urbain. On dépasse les objets thématiques sectorisés (l'habitat, le foncier, les activités, les services publics) pour restructurer l'observation autour de la diversification de réponse à des besoins fondamentaux relevant de lois universelles, synthétisant ainsi autrement les composants urbains.

Une nouvelle façon de traiter des échelles et du temps

Une approche par l'environnement urbain implique une « mise en relativité », le local ne s'expliquant pas sans la prise en compte de son rapport au global et vice versa, l'état constaté à un moment donné n'existe que par rapport à celui d'autres moments. En ce sens on peut définir les phénomènes que l'on cherche à cerner comme appartenant à la famille des flux.

Un glissement dans le concept de ville

Le concept de ville préconisé n'est plus celui d'un espace fermé et statique mais celui d'un milieu ouvert, un contexte caractérisé par une nature particulière plus que par des limites matérielles, autrement dit on se trouve dans un environnement urbain, pas dans un périmètre urbain.

La ville ou l'espace urbain n'est alors qu'un point d'entrée particulier au sein d'un environnement qui n'atteint ses limites réelles qu'à l'échelle planétaire, le globe étant le seul objet naturellement délimité. « La seule réalité est planétaire (...) Il n'existe pas de phénomène total local ; tout phénomène social total est forcément mondial. Le monde entier est présent au cœur du moindre fait local » (Fourquet, 1989).

La définition d'un environnement spécifiquement urbain

L'environnement urbain peut être qualifié universellement par une caractéristique singulière qui est un certain collectif issu : d'un fait fondamental, la réalité existentielle d'une mise en configuration spatiale inhérente à toute société humaine d'une part ; le besoin fondamental généré par ce fait d'un choix social d'une distance, d'une acceptation sociale d'un ordonnancement, d'autre part. Le phénomène de proximité/densité humaine plus évident en milieu urbain que partout ailleurs, rend ce choix social plus incontournable qu'ailleurs.

Ce consensus social est effectif dans la configuration spatiale d'un moment, mais il est toujours mobile de par la permanence de la contradiction que l'ensemble social cherche à résoudre. Cette contradiction permanente résulte en effet de la matérialisation conflictuelle de territoires urbains dont la diversité et le renouvellement tiennent à la multiplicité des acteurs, agis ou groupes qui composent la société, et à une gestation différentielle de leur identités urbaines. A la dynamique de matérialisation des territoires correspond la construction des identités. Exprimé autrement, à la question « qu'est ce qui est évalué comme un besoin suffisamment essentiel pour porter à l'action sur l'espace ? » correspond la question « qu'est ce qui est ressenti comme suffisamment légitime pour porter à la revendication publique ? ».

L'hypothèse d'une nature proprement urbaine

C'est donc dans les lieux de dysfonctionnement socialement dénoncés que peuvent être observés les principes d'une nature urbaine, c'est-à-dire, que peut être faite effectivement la part des choses entre ce qui relève d'une conception commune de la ville, un patrimoine urbain commun, et ce qui n'en relève pas. C'est par cette différenciation que l'on peut identifier les mécanismes sociaux de participation à la construction de la ville « matérielle », et aussi leurs inverses, c'est-à-dire les mécanismes d'appropriation de la ville « matérielle » participant à la construction d'une identité proprement citadine.

Nature urbaine et identité citadine sont alors à comprendre comme deux perceptions d'une même réalité. La première tient au choix d'un point de vue global d'où on perçoit « l'être de la ville » et d'où on s'intéresse aux principes de son fonctionnement. La seconde correspond au choix d'un point de vue local d'où on observe « l'homme de la ville » et d'où on cherche à saisir les principes de sa pratique de son environnement.

L'exploitation de ce nouveau mode d'approcher la ville peut se faire dans deux sens selon ce qui est posé comme objet de la recherche. Si l'objectif est d'expliquer le fonctionnement de la cité, la politique au sens premier de « politikos » (« relation à la cité, relatif à la société organisée »), cette approche permet de saisir l'impact de la ville « matérielle » sur la configuration sociale. Si l'objectif est d'expliquer le fonctionnement matériel de la ville, au sens d'organisme vivant, cette approche permet de saisir les effecteurs humains au principe de la configuration spatiale.

APERÇU SUR LES PISTES DE L'ENVIRONNEMENT URBAIN OUVERTES A ABIDJAN

Il a été exposé en introduction comment les sciences de la ville étaient aujourd'hui sollicitées par différents acteurs du développement urbain abidjanais (autorités urbaines diverses, bailleurs de fonds, acteurs du local). Au sein du projet « Environnement urbain et développement local à Abidjan » le choix a été fait d'une approche par le fonctionnement matériel de la ville afin de correspondre aux formes de la demande sociale de recherche et pour fournir ainsi une analyse à même d'informer les acteurs du développement urbain abidjanais. Dans leur demande, les instances institutionnelles semblent envisager l'encadrement du développement urbain dans le sens de l'incitation et de la négociation, « comment amener les populations à intégrer le mode de fonctionnement urbain moderne comme le plus adapté à leurs besoins et par là en accepter la prise en charge ». C'est en fonction de cet « état d'esprit » que l'approche environnementale apparaît pertinente pour élaborer une nouvelle mise en perspective de la société abidjanaise.

De l'espace urbain délimité à l'environnement urbain ouvert

Le fait de ne pas définir au départ la ville par ses limites matérielles permet d'éviter toute acceptation *a priori* d'un objet urbain,

unique ou uniforme, qui serait plus le produit d'une norme imposée que le résultat d'un ordonnancement socialement admis et partagé. Cette entrée permet alors d'aborder certaines questions autrement.

Par exemple, une des caractéristiques mises au jour par la recherche en sciences sociales des années 80 est l'existence en Abidjan d'une ville à deux vitesses : la ville légale des lotissements d'État et de l'habitat moderne : la ville illégale des lotissements villageois et des implantations spontanées, de l'habitat de cours et/ou réalisé en matériaux précaires (Antoine-Dubresson-Manou-Savina, 1987). Considérer la ville comme un espace ouvert caractérisé par « l'urbanité » de ses habitants, permet de reconstruire un objet ville globale. Il est alors possible de dépasser cette dichotomie ville légale/ville de fait, à un moment où la manière dont les autorités urbaines envisagent le problème des quartiers précaires semble changer. En effet il ne s'agit plus apparemment de les déplacer ou de les éradiquer mais de les restructurer, si possible aux frais et au bénéfice des populations qui s'y trouvent. Ce changement est exprimé en terme de priorité à donner à légalisation de l'habitat, c'est-à-dire l'accès normalisé ou officialisé à la propriété foncière et immobilière, afin de permettre à ces exclus d'accéder enfin à un habitat urbain.

La mise en perspective environnementale permet de percevoir le problème autrement. En partant de l'hypothèse que les habitants de ces quartiers illégaux, du fait qu'ils vivent dans le contexte de la ville, disposent déjà, de fait, d'un habitat urbain, trouver un logement n'apparaît donc pas comme leur problème le plus immédiat. Que ce logement soit dans les normes est certes important, mais les enjeux prioritaires pour ces exclus sont bien plutôt : un travail, un accès quotidien aux biens collectifs que sont les transports, l'énergie, l'eau, l'éducation... en bref un accès quotidien au revenu monétaire. Ainsi on est amené à s'interroger sur cette focalisation sur l'appropriation et la construction de l'habitat urbain comme problèmes majeurs. A l'analyse, beaucoup parmi les habitants officiellement ciblés n'apparaissent pas comme des candidats véritables à la propriété, ni à la rente foncière, car ils se caractérisent souvent par des revenus et une sédentarité précaire⁵.

Enfin le passage préconisé par la notion de collectif urbain, de considérer la ville comme objet commun et collectif, ouvre la

5. A Abidjan les locataires représentent 70 % de la population (1988) et de nombreux abidjanais sont des étrangers (proportion allant de 50 % en 1955 à 38 % en 1988) (Bergeron, 1991).

réflexion des champs classiques de l'investigation socio-urbanistique. Par exemple : à l'habitat est substitué l'habiter ; aux équipements et infrastructures est préférée la notion d'accès à et de formes d'accès à des biens communs ; au lieu de l'étude d'un état de viabilité du réseau d'assainissement est envisagée l'observation de la cohérence, ou de l'incohérence, d'une gestion élargie, effectivement partagée mais disparate, de la charge collective d'assainissement et d'entretien de l'espace urbain...

Du statut urbain à l'identité citadine

Adopter le point de vue d'un environnement urbain et d'une participation de fait à la vie urbaine, comme support de construction des identités citadines, amène à réinterroger les catégories sociales communément admises. Ainsi, dans l'exemple précédent, il apparaît clairement que ce qui fonde l'accès au statut d'urbain pour les « pauvres » de la ville et selon les autorités de l'aménagement de la ville, c'est l'accès à la propriété urbaine individuelle et normalisée. Une telle conception fait alors des locataires des quartiers précaires des urbains « de seconde zone », qualification sans rapport avec leur participation effective à la vie urbaine quotidienne. Un mécanisme d'exclusion similaire pourrait être mis à jour dans le domaine des activités urbaines où l'absence de normalité entrepreneuriale débouche sur un statut non économique de secteur dit informel et souvent synonyme d'activité inconsistante et à faible revenu. Quand on réalise qu'au croisement du statut résidentiel de locataire en quartier précaire et du statut économique d'informel se trouve une population nombreuse, acteur important de la vie urbaine effective, on tend alors identifier non pas une catégorie socio-économique mais plutôt une classe urbaine, dont les membres ont pour caractéristique commune la précarité de leur accès à la ville.

On peut ainsi envisager une mise en perspective, commune et urbaine, des différentes classifications correspondant aux dimensions distinctes de la participation effective à la société urbaine : classes économiques, groupes professionnels, classes résidentielles, classes sexuelles, classes générationnelles et de positions dans le cycle de vie, groupes ethniques, groupes de nationalité, classes politiques, classes géoculturelles (autochtones des villages préurbains, citadins urbains)... Une telle recomposition ouvre le champ d'une réflexion sur la gestion urbaine globale, au sens de l'appropriation différentielle par les citoyens d'un objet ville unifié et non plus au sens d'un accès hiérarchisé à différents secteurs et produits urbains.

De l'espace urbain aménagé à l'aménagement urbain socialement discuté

Concentrer l'observation sur les lieux de dysfonctionnements socialement dénoncés, est le moyen de recomposer l'échelle des pouvoirs urbains. En effet l'observation de la ville, telle que l'on peut la concevoir quand on se situe à un niveau d'observation globale ou centrale, tend à estomper, sinon à effacer, les réalités locales fines. Se localiser en ces lieux est d'abord le moyen de mettre en évidence la présence d'acteurs urbains non officiels qui interviennent dans l'aménagement et l'organisation fonctionnelle de la ville. C'est ensuite le seul endroit où l'on peut caractériser, sinon mesurer, ce qui différencie, oppose, distingue les participants au conflit, c'est-à-dire faire la part entre ce qui relève d'une vision commune, de ce qui relève d'une manière distincte d'envisager la ville. Enfin, ce type d'approche permet d'observer, en quelque sorte au même niveau qui est celui de la confrontation, des acteurs dont les pouvoirs de contrôle sont *a priori* hiérarchisés au sein d'une échelle officielle de compétence.

Par exemple dans le cas du conflit autour d'un marché spontané de la commune de Yopougon, marché que le maire cherche à déplacer vers un site aménagé, il est possible de délimiter : ce qui est conçu par tous comme « allant de soi », l'existence et la nécessité d'un marché local ; de ce qui relève de la façon de voir les choses des seuls acteurs du marché, la localisation obligatoire de ce marché dans leur quartier de résidence. De même on peut observer que ces acteurs comme le maire conçoivent un même outil de légitimation : payer la patente pour les uns, la collecter pour l'autre (ne pas la collecter dans le cas présent). On identifie ainsi ce qui fonde la légitimité revendiquée : le statut d'acteurs économiques. Ainsi et à l'analyse ce qui apparaît au centre de la négociation est la reconduction ou non du droit prioritaire d'exploitation économique pour ce groupe d'acteurs de ce service urbain particulier. Par ailleurs on peut identifier, au travers de l'observation d'une véritable stratégie de résistance, que ces acteurs économiques font appel pour défendre leur position tant au capital économique qu'ils représentent, qu'à la cohésion du groupe associatif qu'ils ont constitué et au capital d'entregent qu'ils se sont créés auprès d'acteurs influents de l'aménagement de la ville (notables, connaissances au sein des agences et instituts centralisés).

De même se préoccuper de la part du territoire urbain propre à chacun dans la réalisation de la ville matérielle, permet de ne pas accepter comme tels les découpages apparemment fonction-

nels de l'espace urbain et de chercher à les caractériser aussi par leur réalité sociale effective. Il est ainsi possible de compléter, par exemple, la définition administrative de territoires de compétence tels que la commune, par la nature de leur participation aux territoires urbains des différents acteurs ou agis qu'ils sont censés rassembler au sein d'une gestion commune. S'agit-il d'un périmètre identifié comme espace de vie, d'action, de culture, ou comme lieu d'un pouvoir, ou est-il tout simplement ignoré, inconnu dans ses limites ou son sens ? Une telle prise en compte est particulièrement importante dans le cadre de la ville d'Abidjan où la création des dix communes date seulement de 1980.

CONCLUSION

Ce qui est proposé n'est donc pas un véritable modèle théorique de développement de la ville du Sud, à vérifier par une description de la réalité, mais bien plutôt, une démarche d'interprétation fondée sur un aller-retour constant entre le « territoire urbain » d'un acteur et son environnement urbain. Cet environnement est alors une composition très spécifique, tant au lieu qu'au moment, entre une configuration spatiale matérielle et les territoires des « autres ». Aborder la ville d'Abidjan par une approche environnementale permet ainsi d'une part de construire autrement les catégories d'analyse, d'autre part de concevoir autrement le champ géographique d'investigation et enfin de concentrer l'observation sur les lieux du changement urbain actuel. Par cette méthode d'observation, on espère aussi pouvoir échapper à la prégnance de toute « façon de ville du Sud » préconçue.

Cependant nous ne saurions ignorer pour autant l'impossibilité qu'il y a pour le chercheur en sciences sociales à être totalement hors de son objet. Il serait faux de supposer qu'il puisse échapper à ses présupposés personnels dans la composition d'un nouveau mode d'observation. Dans ce contexte particulier d'Abidjan, est il alors possible de formaliser ce positionnement idéologique propre au chercheur, son « utopie » singulière ? On pourrait dire qu'elle réside dans la croyance que la meilleure société possible n'est pas celle de la plus grande paix (anomie ?) sociale, mais bien plutôt celle où se confrontent en permanence les produits ou expressions d'un maximum de créativité de la part de chaque acteur ou agi. C'est la constance et la régulation démocratique de ce mouvement créatif qui est à même d'assurer au mieux le développement, la maintenance et la durabilité de la ville... Il s'agit donc d'une « utopie » démocratique où le vrai citoyen, au sens de

citoyen, n'est pas seulement un consommateur, mais bien plutôt un participant actif à la production, l'aménagement, la prise en charge et la maintenance du milieu urbain... La réalisation d'une « vraie » société urbaine tiendrait à cette appropriation par chacun de ce patrimoine commun et de son accession à la revendication légitime d'un « droit à la ville » au sens lefebvrien : « droit au travail et au logement mais aussi droit à l'éducation, à la santé, à l'usage plein et entier des temps et des lieux » (Lefebvre, 1968)...

BIBLIOGRAPHIE

- Antoine P., Dubresson A., Manou-Savina A. *Abidjan « côté cours »*, éd. Karthala-ORSTOM, 274 p.
- Armand M. 1984. Abidjan : structures urbaines et différenciations sociales, Thèse de Doctorat de 3^e cycle, Université d'Aix-Marseille II, Institut de géographie, Aix-en-Provence, 313 p.
- Armand M., 1995. L'environnement urbain entre écologie et urbanisme. *Villes du Sud*, 165-197.
- Attahi K., Loukou B., Bazin Y., 1992. *L'analyse des pratiques spatiales dans l'habitat économique à Abidjan*, CRAU-CRDI, Abidjan, 104 p.
- Bergeron R., 1991. Évolution des politiques d'habitat dans le Tiers-Monde, 1960-1989 ; le cas d'Abidjan, Thèse de Doctorat de Philosophie en aménagement, Université de Montréal, 245 p.
- Bernus E., 1962. Note sur l'agglomération d'Abidjan et sa population, *Bulletin de l'IFAN*, t. XXIV, série B Sciences Humaines, n^o 1-2, p. 54-85.
- Bonnassieux A., 1982. De Dendraka à Vridi-Canal, chronique de la précarité à Abidjan, Thèse de Doctorat de 3^e cycle, EHESS, Paris, 262 p.
- Cazamajor P., 1981. Avocatier : naissance, évolution et destruction d'un quartier spontané d'Abidjan, ORSTOM, Abidjan, 50 p.
- Contamin B., Fauré Y., 1990. *La bataille des entreprises publiques en Côte-d'Ivoire, l'histoire d'un ajustement interne*, Karthala-ORSTOM, Paris, 369 p.
- Diabate H., KODJO L., 1991. *Notre Abidjan « Toujours plus haut... »*, éd. Mairie d'Abidjan, Ivoire Média, 256 p.
- Dictionnaire *Le Petit Robert*, édition 1994.
- Durand-Lasserre A., 1986. *L'exclusion des pauvres dans les villes du tiers-monde*, L'harmattan, Paris, 198 p.
- Dureau F., 1985. Migration et urbanisation. Le cas de la Côte-d'Ivoire, Thèse de Doctorat de 3^e cycle, Université Paris I, Institut de Démographie, Paris, 654 p.
- Fourquet F., 1989. Une contribution à la théorie de l'espace/temps urbain, Rapport au Plan urbain, Ikerka, IUT/Domaine universitaire, 64100 Bayonne.
- Fourquet F., 1994. L'espace/temps de la prospective, in : Les nouveaux

- territoires de la prospective, *Espace et Société* (74:75), éd. L'Harmattan, 166-188.
- George P., 1966. *Sociologie et géographie*, éd. PUF, 228 p.
- Haeringer P., 1969. L'habitat à Abidjan, *Revue Urbanisme*, n° 111-112, p.89-93.
- Haeringer P., 1969. Structures foncières et création urbaine à Abidjan, *Cahiers d'études africaines*, vol. IX, n° 34, École des Hautes Études en Sciences Sociales, p. 219-270.
- Haeringer P., 1985. 25 ans de politique urbaine à Abidjan où la tentation de l'urbanisme intégral, *Revue Politique Africaine*, n° 17, Karthala, p. 20-40.
- Le Bris E., Osmont A., Marie A., Sinou A., 1987. *Famille et résidence dans les villes africaines*, L'Harmattan villes et entreprises, Paris, 268 p.
- Le Pape M., VIDAL C., 1986. Espaces abidjanais : sociographies de la mobilité, I : la mort automobile, II : Les lieux du crédit, *L'Espace géographique*, n° 3, Doin, p. 187-194.
- Le Pape M., Vidal C., 1986. Pratiques de crise et conditions sociales à Abidjan 1979-1985, ORSTOM/CNRS, Paris, 102 p.
- Lefebvre H., 1974. *La production de l'espace*, Anthropos.
- Lefebvre H., 1968. *Le droit à la ville*, éd. Gallimard, coll. idées, 120 p.
- Lefebvre H., 1970. *La révolition urbaine*, éd. Gallimard, coll. idées, 248 p.
- Lefebvre H., 1972. *Espace et politique*, éd. Anthropos, Paris.
- Manou-Savina A., Antoine A., Dubresson A., Yapi Diahou A., 1985. « Les en-haut des en-bas et les en-bas des en-haut », Classes moyennes et urbanisation à Abidjan, *Revue Tiers-Monde*, t. XXVI, n° 101, p. 55-68.
- Manou-Savina A., 1985. Politiques et pratiques urbaines à Abidjan, Thèse de Doctorat de 3^e cycle, Université de Paris I, tomes 1 et 2, 445 p.
- Manou-Savina A., 1989. Éléments pour une histoire de la cour commune en milieu urbain, *Tropiques, lieux et liens*, ORSTOM, Paris, p. 310-317.
- Massiah G., Tribillon J.F., 1985. *Villes en développement : essai sur les politiques urbaines dans le tiers-monde*, La découverte, Paris, 314 p.
- Metzger P., 1994. Contribution à une problématique de l'environnement urbain, *Cah. Sci. hum. ORSTOM*, 30, 4, p. 595-619
- Paulais T., 1995. *Le développement urbain en Côte-d'Ivoire. Les projets de la Banque mondiale*, éd. Karthala, 183 p.
- Peltre P., Metzger P., 1995. Grand programme environnement urbain, État d'avancement et réflexions sur la problématique, in *Chroniques du Sud*, n° 14, éd. ORSTOM, p. 70-80.
- Antoine Ph., Herry C., 1983. La population d'Abidjan dans ses murs. Dynamiques urbaines et évolution des structures démographiques entre 1955 et 1978, *Cahiers de l' ORSTOM*, série sciences humaines, ORSTOM, vol. XIX, n°4, p. 371-395.
- Reymond H., 1980. La contradiction espace étendue, *Brouillons DUPONT* 6/1980, Avignon, 5-24.
- Venard J.L., 1986. 25 ans d'intervention française dans le secteur urbain en Afrique noire francophone, éd. Economica, 190 p.

- Yapi Diahou A., 1981. Étude de l'urbanisation de la périphérie d'Abidjan : l'urbanisation de Yopougon, Thèse de Doctorat de 3^e cycle, Université de Toulouse-Le Mirail, 322 p.
- Yapi Diahou A., 1984. Bidonvilles d'Abidjan : origines géo-culturelles et profils socio-économiques de 65 locataires du quartier Zoé Bruno, ORSTOM, Abidjan, 89 p.
- Yapi Diahou A., 1986. Dépôt III-IV: conflit et alliance urbaines dans un quartier d'Abidjan, Revue *Politique Africaine*, n° 24, Karthala, p. 53-67.
- Yapi Diahou A., 1994. Les politiques urbaine en Côte-d'Ivoire et leurs impacts sur l'habitat non planifié précaire : l'exemple de l'agglomération d'Abidjan, Thèse de Doctorat d'État en Géographie, Université de Paris VIII, Saint-Denis, 718 p.